



**2022 - 2024**

**Conseil**

**Municipal**

**des Jeunes**

## OBJECTIFS

### “Donner la possibilité aux enfants de la commune de devenir des citoyennes et des citoyens de demain”

*Participer aux événements et aux manifestations officielles*

*Développer la confiance en soi*

*Favoriser la mixité*

*Découvrir le fonctionnement de la commune*

*S'impliquer dans la vie de la commune en élaborant des projets*

*Participer aux événements et aux manifestations officielles*

## ÉLECTIONS

Les élections se dérouleront dans les écoles dans les conditions s'approchant le plus possible, de l'organisation de scrutins officiels. Cette élection concerne les élèves de CM1 élus jusqu'à leur entrée en 6<sup>ème</sup>. La prochaine élection est prévue pour 2024.

Un document permettant aux élèves de déposer leur candidature sera distribué dans les écoles. Cet **acte de candidature** sera à déposer à la régie enfance et loisirs (rue Jacques Offenbach) avant le 16 octobre 2022.

Les bulletins de vote seront réalisés à partir de ces candidatures officielles.

La **campagne électorale** se déroulera du 7 au 11 novembre 2022. Les candidats seront invités à réaliser une affiche sur laquelle ils pourront se présenter et exposer leurs envies de thèmes à aborder ou projets à réaliser s'ils sont élus. Ces affiches seront disposées dans l'école de chaque candidat.

L'élection se déroulera le lundi 14 novembre dans les écoles élémentaires.

Chaque bureau de vote sera équipé d'isoloirs, d'une urne, d'enveloppes... comme lors d'une vraie élection. Les enfants seront munis d'une carte d'électeur. Trois élèves seront chargés de tenir le bureau (1 président-e et deux assesseurs). Ils seront accompagnés et guidés dans leur rôle par au moins un-e élu-e adulte.



Chaque élève de CM1 accomplira son rôle de citoyen en votant pour ses représentants au CMJ. Il aura la possibilité de choisir autant de candidats que de sièges disponibles pour son école.

Le soir de l'élection, tous les candidats et leurs parents, les directeurs d'écoles et enseignants seront invités à la Mairie pour la proclamation officielle des résultats. Chaque jeune élu se verra remettre un kit de travail et un accessoire symbolisant son statut d'élue.

## RÉUNIONS

Les réunions seront organisées en 2 groupes de travail. Chaque groupe aura une réunion par mois pour préparer des projets. Les enfants élus devront choisir leur groupe : Soit le mardi de 17H-18H30 ou le mercredi de 10h à 11H30. Les réunions se dérouleront à la maison citoyenne avec deux animateurs et deux élus adultes.

Des fiches de liaisons permettront de rendre compte de chaque réunion et suivre l'avancement des projets.

Les animateurs devront être moteurs, orienter, prévenir les conflits, suivre les projets et leur réalisation, aider l'enfant à parler sans être jugé.

Un goûter pourra être servi avant les réunions.

Deux thèmes par an seront abordés afin d'avoir le temps nécessaire pour les projets de groupes.

Les thèmes qui pourront être abordés : L'écologie | Les loisirs et la vie scolaire | L'intergénérationnel | La sécurité et la prévention.

D'autres thèmes peuvent émerger au cours du mandat.

Il y aura 3 assemblées plénières par année scolaire. Elles se dérouleront dans la salle du conseil de la Mairie. Les parents et les directeurs d'écoles seront invités à y assister.

La première permettra d'installer le CMJ, de présenter les élus et de voter la répartition des élus dans les groupes de travail.

La seconde permettra de pouvoir présenter les projets et les soumettre aux votes des élus enfants.

La troisième sera l'occasion de présenter un bilan des projets réalisés et de proposer de nouveaux projets.

Le CMJ disposera d'une enveloppe budgétaire. Cette somme servira à financer les projets des enfants, subvenir aux frais de fonctionnement (matériel, goûter, élection..) et permettre l'organisation d'événements de cohésion ou de sortie à visée éducative et citoyenne.





Les élus enfants pourront s'appuyer sur différents partenaires comme :

- . Le conseil municipal adultes. Deux élus référents par projet.
- . Les écoles Barentinoises
- . Les services municipaux
- . Les anciens conseillers enfants
- . Les associations
- . Les institutions selon le projet (Conseil départemental, Assemblée nationale, Communauté de communes...)



Les élus du CMJ seront associés à la vie locale tout au long de leur mandat. Ils seront invités à participer aux différentes manifestations organisées par la commune.

Il s'agira à la fois de les faire participer activement à la vie de la cité et à la fois à transmettre le devoir de mémoire.

Liste non exhaustive des manifestations:

- 14 juillet (retraite aux flambeaux)
- vœux du Maire
- commémorations du 8 mai et 11 novembre
- fête de la jeunesse ...

